



CHARTRE D'ADHESION

Version votée par le bureau de l'association le 24/10/2007

L'ASSOCIATION RESEAU IFL A POUR MISSION DE :

- **PROMOUVOIR L'INGENIERIE DE FORMATION LINGUISTIQUE**

Faire connaître l'ingénierie de formation linguistique et sensibiliser aux compétences spécifiques qu'elle recouvre

Diffuser des informations et actualités relatives à l'ingénierie de formation linguistique

- **CREER, DEVELOPPER ET ANIMER UN RESEAU PROFESSIONNEL**

Mutualiser des savoirs, savoir-faire et compétences professionnels

Diffuser des outils et ressources en ingénierie de formation linguistique

Se former grâce au réseau pour enrichir ses pratiques professionnelles

L'ASSOCIATION RESEAU IFL A POUR VALEURS :

- Neutralité professionnelle
- Partage des savoirs et des compétences
- Ouverture à toutes les langues et cultures

1. DROITS ET DEVOIRS DES MEMBRES DE L'ASSOCIATION RESEAU IFL

Remarque : tout membre, quel que soit le statut choisi lors de son adhésion, peut demander un changement de statut à tout moment au conseil d'administration ou au bureau de l'association.

1A. STATUT DES MEMBRES ADHERENTS

EST CONSIDERE COMME MEMBRE ADHERENT TOUTE PERSONNE HONORANT LES PREREQUIS ET ENGAGEMENTS SUIVANTS :

- **DES PREREQUIS**

Avoir une expérience significative dans la formation et l'ingénierie

Etre diplômé du Master professionnel/DESS en ingénierie de formation linguistique de l'Université Paris III ou être parrainé par un membre de l'association

- **DES DROITS**

Être informé de l'activité et du déroulement des projets de l'association

Consulter les ressources et les offres mises à disposition dans les espaces « publics » et « membres » du site Internet de l'association

Proposer une ressource ou une information en vue d'une publication sur le site Internet

Contacteur des membres de l'association dans le but d'échanger sur des thématiques professionnelles

Soumettre des propositions de projets

Faire part de ses idées et suggestions sur les projets en cours

- **DES ENGAGEMENTS**

Assister à l'Assemblée générale

Voter ou se faire représenter par un membre lors de l'Assemblée générale

Verser chaque année le montant de la cotisation arrêté par l'Assemblée générale dans les délais fixés par l'association

Transmettre et actualiser les informations nécessaires pour la création d'un profil dans l'annuaire du réseau

Répondre aux demandes des autres membres dans le but d'échanger sur des thématiques professionnelles

1B. STATUT DES MEMBRES ACTIFS

LE STATUT DE MEMBRE ACTIF RECOUVRE LES PREREQUIS, DROITS ET ENGAGEMENTS DES MEMBRES ADHERENTS AINSI QUE LES DROITS ET ENGAGEMENTS SPECIFIQUES SUIVANTS :

- DES DROITS

Faire partie du conseil d'Administration ou du bureau de l'association

Participer aux projets de l'association

Devenir chef de projet

Soumettre à la validation du conseil d'administration ou du bureau l'utilisation de la structure de l'association pour mettre en œuvre des projets personnels

- DES ENGAGEMENTS

Définir son engagement dans l'activité de l'association en termes de temps et de domaines de compétences pour permettre une meilleure délégation des tâches en vue de la mise en œuvre des projets de l'association

Participer à au moins un projet de l'association en fonction de son temps disponible et ses domaines de compétences préalablement déterminés

Prévenir le bureau ou le conseil d'administration si ses disponibilités à l'égard de l'association changent au cours de l'année civile afin de permettre le report des tâches assumées par le membre

Utiliser le nom et l'image de l'association dans le cadre de projets validés par le conseil d'administration ou le bureau

1C. STATUT SPECIFIQUE DU MEMBRE ACTIF/CHEF DE PROJET

LE STATUT DE MEMBRE ACTIF/CHEF DE PROJET RECOUVRE LES PREREQUIS, DROITS ET ENGAGEMENTS DES MEMBRES ACTIFS AINSI QUE LES DROITS ET ENGAGEMENTS SPECIFIQUES SUIVANTS :

- DES DROITS

Disposer de l'autorité et de l'autonomie nécessaires à la bonne gestion du projet et de l'équipe projet

Faire appel à l'arbitrage du bureau ou du conseil d'administration

Utiliser les moyens financiers de l'association sous réserve de validation du bureau ou du conseil d'administration

- DES ENGAGEMENTS

Rendre compte au bureau ou au conseil d'administration et à tous les membres qui en ont émis le souhait de l'état d'avancement du projet qu'il met en œuvre et des actions mises en place

Informar des actions à venir et des modalités de participation

Coordonner les actions et veiller à leur bonne organisation

Assurer la gestion financière relative au projet et la soumettre à la validation du bureau ou du conseil d'administration : fixer le budget et assurer le bilan financier régulier

2. STATUT DES MEMBRES D'HONNEUR ET DES MEMBRES BIENFAITEURS OU DONATEURS

SONT COMMUNS AUX MEMBRES D'HONNEUR ET MEMBRES BIENFAITEURS OU DONATEURS :

- **DES PREREQUIS**

Contribuer à la réalisation de l'objet de l'association

Ne pas avoir de droit de vote à l'Assemblée générale

- **DES DROITS**

Etre régulièrement informé des activités de l'association et en particulier des actions réalisées grâce à son soutien ou service

Assister à des événements de l'association sous réserve de validation du bureau ou du conseil d'administration

Etre dispensé de cotisation

2A. STATUT SPECIFIQUE DES MEMBRES D'HONNEUR

- **DES ENGAGEMENTS**

Rendre des services à l'association visant la réalisation de son objet (tout service de nature autre que financière ou matérielle)

2B. STATUT SPECIFIQUE DES MEMBRES BIENFAITEURS OU DONATEURS

- **DES ENGAGEMENTS**

Contribuer à la réalisation de l'objet de l'association par un soutien financier ou matériel particulier

3. STATUT SPECIFIQUE DES MEMBRES « PARTENAIRES »

EST CONSIDERE COMME MEMBRE « PARTENAIRE » TOUT PROFESSIONNEL INTERESSE PAR L'INGENIERIE DE FORMATION ET LES COMPETENCES QU'ELLE RECOUVRE.

- DES DROITS

Etre dispensé de cotisation

Avoir accès à l'annuaire des membres adhérents et actifs de l'association

Etre informé des activités de l'association s'il le souhaite

- DES ENGAGEMENTS

Mettre à disposition des membres adhérents et actifs de l'association dans le cadre de l'annuaire du Réseau IFL son nom et ses coordonnées professionnelles, ainsi que des renseignements concernant ses fonctions actuelles

Répondre aux demandes des membres de l'association dans le but d'échanger sur des thématiques professionnelles